

CRÉDIT IMMOBILIER ET HÔTELIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 3.149.728.300 DH - IMMATRICULÉ AU REGISTRE DE COMMERCE DE CASABLANCA SOUS LE N° 203
SIÈGE SOCIAL : 187, AVENUE HASSAN II, 20019 - CASABLANCA - TÉL. : (+212) 5 22 47 90 00 / (+212) 5 22 47 91 11 - FAX : (+212) 5 22 47 91 63

COMMUNIQUÉ POST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE CIH BANK ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2025

Sous la présidence de Monsieur Lotfi SEKKAT, Président Directeur Général du Crédit Immobilier et Hôtelier, la société anonyme au capital social de 3 149 728 300 Dirhams, s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 11 juin 2025 à 16 heures au siège social situé au 187, Avenue Hassan II, Casablanca.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises, telles qu'elles ont été publiées dans le journal d'annonces légale Finances News Hebdo le 09 mai 2025.

Le résultat des votes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Crédit Immobilier et Hôtelier se présente comme suit :

Résolutions	Objet	Nombre d'actions (d) : Présents ou représentés (a)	% du capital (b)	Votes valablement exprimés (c)	Voix « Contre »		Abstentions	Voix « Pour »		Résultat de l'adoption de la résolution
					Nombre	%		Nombre	%	
1^{ère} résolution	Ratification des modalités de convocations à l'Assemblée Générale Extraordinaire.	25 097 069	79,68%	25 097 069	0	0	0	25 097 069	100 %	Approuvé
2^e résolution	Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'augmentation de capital d'un montant maximum de 1.500.000.000 de dirhams.	25 097 069	79,68%	25 097 069	0	0	0	25 097 069	100 %	Approuvé
3^e résolution	Augmentation du capital social à hauteur d'un montant maximum de 1.500.000.000 dirhams par émission d'actions nouvelles à libérer par des apports en numéraire.	25 097 069	79,68%	25 097 069	0	0	0	25 097 069	100 %	Approuvé
4^e résolution	Pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer l'intégralité des modalités, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts.	25 097 069	79,68%	25 097 069	0	0	0	25 097 069	100 %	Approuvé
5^e résolution	Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales	25 097 069	79,68%	25 097 069	0	0	0	25 097 069	100 %	Approuvé

Conformément aux dispositions de l'article 136 de la loi 17-95, telles que modifiées et complétées par la loi 78-12

- (a) Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés ;
- (b) La proportion du capital représentée par ce vote ;
- (c) Le nombre total des votes valablement exprimés : après exclusion des actionnaires ne devant pas prendre part au vote en vertu des dispositions de la loi 17-95 ;
- (d) Une action correspond à une voix.